



**Appel à projets 2016 – Financement au titre de la
DGD (concours particulier relatif aux bibliothèques)
d'équipements et de services numériques
permettant la mise en réseau numérique des
bibliothèques publiques**

Année 2016

Lancement : Octobre 2015

Clotûre : avril 2016

L'ensemble du dossier est à retourner par voie électronique (louis.burle@culture.gouv.fr ou jezabel.lafon@culture.gouv.fr) et par courrier à l'adresse suivante :

Service Livre et Lecture
Direction régionale des affaires culturelles – PACA
23, boulevard du roi René
13617 Aix-en-Provence

Le Ministère de la Culture finance au travers de la Dotation Globale de Décentralisation (concours particulier relatif aux bibliothèques de prêt) les projets de construction, de rénovation, d'équipement des bibliothèques des collectivités territoriales. Le nouveau décret relatif à la DGD a été publié le 8 mai 2012 ([Décret no 2012-717 du 7 mai 2012](#)).

Il insiste en particulier sur l'équipement numérique des bibliothèques, au-delà de la simple informatisation. Il s'agit d'ailleurs de l'une des priorités du Ministère de la culture et de la communication en matière d'équipement des bibliothèques et médiathèques.

La Direction régionale des affaires culturelle de la région PACA a décidé de lancer un appel à projets afin de renforcer les services et les équipements numériques dont disposent les bibliothèques/médiathèques de la région, mais également de favoriser à moyen terme l'émergence d'un réseau numérique des bibliothèques. Cet appel est destiné aux bibliothèques publiques de l'ensemble des collectivités territoriales du territoire régional.

Au titre de l'année 2016, seront financés en priorité et au taux le plus élevé possible les équipements suivants :

- les initiatives visant à mettre en réseau les catalogues bibliographiques, les portails documentaires des bibliothèques de la région en priorité dans un cadre intercommunal ou départemental,
- les initiatives permettant la constitution d'une offre de services numériques globale regroupant plusieurs services et portée par la bibliothèque,
- les initiatives visant à constituer des services numériques mutualisés entre les bibliothèques de la région,
- les liseuses et tablettes de lecture numérique,
- les dispositifs d'accès à l'Internet sans fil,
- les dispositifs permettant d'accéder à des contenus libres de droit,
- les sites internet intégrant un CMS modulable (responsive design) comme des fonctionnalités enrichies et interactives permettant la participation des usagers,
- les dispositifs numériques tactiles permettant un accès sur place facilité à l'Internet, au catalogue de la bibliothèque ainsi que l'apprentissage de l'informatique pour les publics « empêchés » ou ayant des difficultés avec l'outil informatique,
- l'acquisition de collections et ressources numériques (du moment qu'elle est adossée à un projet d'investissement).

Les dossiers de demande sont à retirer auprès du service livre et lecture de la DRAC.

Afin d'assurer au mieux la coordination du financement des projets déposés, il est souhaitable que chaque porteur de projet transmette un double du dossier à la Bibliothèque départementale de prêt de son département.

L'appel se clôt à la fin du mois d'avril 2016.

Courriel : louis.burle@culture.gouv.fr

Téléphone : 04 42 16 14 22



Appel à projets 2016 – Financement au titre de la DGD (concours particulier relatif aux bibliothèques) d'équipements et de services numériques permettant la mise en réseau numérique des bibliothèques publiques

Année 2016

Nom de la collectivité :

Structure :

Coordonnées du porteur de projet :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Opération choisie :

- initiative visant à mettre en réseau les catalogues bibliographiques, les portails documentaires des bibliothèques de la région
- initiative visant à constituer des services numériques mutualisés entre les bibliothèques de la région
- les liseuses et tablettes de lecture numérique
- l'acquisition et le développement d'applications mobiles permettant d'accéder au site Internet et au catalogue en ligne de la bibliothèque
- les dispositifs d'accès à l'Internet sans fil
- les dispositifs permettant d'accéder à des contenus libres de droit
- les sites Internet intégrant un CMS modulable comme des fonctionnalités enrichies et interactives permettant la participation des usagers
- les dispositifs numériques tactiles permettant un accès sur place facilité à l'Internet, au catalogue de la bibliothèque ainsi que l'apprentissage de l'informatique pour les publics « empêchés » ou ayant des difficultés avec l'outil informatique
- l'acquisition de collections et ressources numériques (du moment qu'elle est adossée à un projet d'investissement)

Court argumentaire : (une demi-page au maximum)

Public visé :

Retour attendu :

Planning de mise en œuvre :

Plan de financement prévisionnel :

Intitulé	Montant en € H.T.
Part prise en charge par l'Etat	
Autre financeur éventuel	
Reste à charge pour la collectivité	
Coût total	



**Appel à projets 2016 – Financement au titre de la
DGD (concours particulier relatif aux bibliothèques)
d'équipements et de services numériques
permettant la mise en réseau numérique des
bibliothèques publiques**

Année 2016

D.G.D. - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (sans ces pièces, le dossier est réputé irrecevable)

(EN 2 EXEMPLAIRES)

- La délibération du conseil municipal ou de l'autorité délibérante pour un groupement de communes, s'engageant sur le coût H.T. de l'opération et mentionnant les systèmes retenus,
- Le plan de financement HT daté et signé (**la maintenance n'est pas prise en compte**)
- Devis prévisionnel détaillé HT,
- Le volet numérique détaillé du programme scientifique et culturel (éducatif et social),**
- Note d'opportunité,
- La lettre de commande ou contrat dûment signé avec le ou les fournisseurs choisi(s),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.